



Rennes, le 6 mai 2021

Ci joint tableau de calcul de coût qui a précisé la rationalité du choix du véhicule Tesla

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE

SIRET : 780 619 740 0001
N° SIRET COORDONNEES ENTREPRISE
PROFESSEUR D'HISTOIRE
LIEUX DE TRAVAIL : 2 PLACE JULES VALLES
35136 ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
SIEGE SOCIAL
57 QUAI DE LA PREVALAYE
35008 RENNES
Tel : 02 99 70 00 35
WWW.CPCE.FR
CONTACT@CPCE.FR

CPPC

Etude transition énergétique / Comparatif Coût véhicule

Type de véhicule	VW Multivan Carat 150 TDI
------------------	---------------------------

	1 mois	1 année	5 ans
Loyers	600,00 €	7 200,00 €	36 000,00 €
TVS	265,83 €	3 190,00 €	15 950,00 €
Carburant	350,00 €	4 200,00 €	21 000,00 €
Assurance	70,83 €	850,00 €	4 250,00 €
Entretien	100,00 €	1 200,00 €	6 000,00 €
Aide de l'état	- €	- €	- €
Avantage fiscal ou malus	163,33 €	1 960,00 €	9 800,00 €

1 550,00 €	18 600,00 €	93 000,00 €
------------	-------------	-------------

Type de véhicule	TESLA Model S 100% électrique
------------------	-------------------------------

	1 mois	1 année	5 ans
Loyers	1 280,00 €	15 360,00 €	76 800,00 €
TVS	-	- €	- €
Carburant	-	- €	- €
Assurance	83,33 €	1 000,00 €	5 000,00 €
Entretien	26,67 €	320,00 €	1 600,00 €
Aide de l'état	- €	- €	(6 000,00) €
Avantage fiscal ou malus	(76,67) €	(920,00) €	(4 600,00) €

1 313,33 €	15 760,00 €	72 800,00 €
------------	-------------	-------------

Type de véhicule	AUDI A4 AVANT TFSI BUSINESS Line
------------------	----------------------------------

	1 mois	1 année	5 ans
Loyers	550,00 €	6 600,00 €	33 000,00 €
TVS	25,00 €	300,00 €	1 500,00 €
Carburant	280,00 €	3 360,00 €	16 800,00 €
Assurance	70,83 €	850,00 €	4 250,00 €
Entretien	58,33 €	700,00 €	3 500,00 €
Aide de l'état	- €	- €	- €
Avantage fiscal ou malus	12,50 €	150,00 €	750,00 €

996,67 €	11 960,00 €	59 800,00 €
----------	-------------	-------------

Estimations au 01/01/2018



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2020

1 - DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS ET DES POUVOIRS :

Présents :

Membres du CA : Sandrine DEBRAY, Danielle LE GOFF (Visio), Yanéric BRETON, Magali JULIEN, François GUINE, Delphine GUINE, Jean-François AUGIER.

Excusés :

Vincent RENARD (pouvoir à Yanéric BRETON), Yannick JAULIN (pouvoir à Sandrine DEBRAY)

Membre de droit :

Franck MACIAG représentant la filiale MANGER BON

Absent :

Charles GUIVARCH

Permanents CPPC :

Mael LE GOFF Directeur Général – Emmanuel GRANGE Secrétaire Général

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 - PREAMBULE

Rappel :

La crise sanitaire a eu des conséquences importantes pour le CPPC

- 10 mars 2020 annulation du Festival MYTHOS qui devait avoir lieu du 26 mars au 5 avril.
- 13 mars, fermeture des lieux accueillant plus de 100 personnes d'où arrêt des activités du Théâtre de l'Aire Libre - fermeture du MEM et par conséquence arrêt des tournées des artistes et compagnies.

A compter de cette date il a été décidé en accord avec la direction générale que le Bureau du CPPC assurerait en direct la gouvernance de la structure.

Les réunions de travail ont été faites en visio-conférence.

(voir PV des 14 et 16 mars 2020 – PV 1^{er} et 16 avril – PV du 12 mai – PV du 3 juin)

A compter du 3 juin, le bureau du CPPC a demandé à la Direction de reprendre ses missions pour envisager les actions à mettre en place dès que les lieux culturels pourraient à nouveau accueillir du public.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 23 juin 2020.

A l'issue de cette AG un conseil d'administration a renouvelé les membres du bureau dans leurs fonctions.

2- ÉTAT DE LA TRÉSORERIE (voir document joint)

La trésorerie qui se révèle confortablement positive (+515 000€) a été préservée du fait de la constitution d'un fonds de roulement important à fin 2019, ce que les CAC au fil des années avaient fortement recommandé.

Le remboursement du PGE de 500 000€ qui a été attribué jusqu'en mai 2021, pourrait être envisagé en fonction des prévisions budgétaires. Celles-ci ne pourront être estimées que lorsqu'une véritable visibilité sur la reprise des activités pourra être réellement et durablement envisagée. (1^{er} trimestre 2021)

3- INFORMATION SUR LE PRÉ-RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES.

La Chambre régionale des comptes (CRC) de Bretagne a procédé dans le cadre de son programme de travail au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de l'association CPPC à compter de l'exercice 2014. Le contrôle a commencé le 26 novembre 2019.

Lors de sa séance du 28 septembre 2020, la CRC a arrêté ses observations provisoires qui conservent un caractère confidentiel jusqu'à l'achèvement de la procédure contradictoire. Sur les fondements des observations du rapport, la CRC a formulé 8 recommandations et rappels au respect de la loi et règlements.

Dans le cadre de la procédure contradictoire, le CPPC a jusqu'au 27 décembre 2020 pour présenter ses remarques, observations voire contestations.

4 – POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Violaine DANO, chargée de billetterie quitte son poste (rupture conventionnelle)

Katia GARANS est remplacée en tant que Responsable billetterie et accueil du public par Manuel PETIT AUFFRAY. Désormais elle se consacrera exclusivement à la billetterie et accueil public du MEM

En fonction des possibilités budgétaires la prime de fin d'année versée aux salariés est maintenue.

5 – COMPTE RENDU DES ACTIVITES ET COMPTE RENDU FINANCIER AFFERENT

- Annulation du Festival MYTHOS

Les institutions ayant maintenu leurs aides financières et accordées des aides complémentaires, le CPPC a pu assurer les engagements financiers qui avaient été contractés pour l'organisation du Festival :

- Auprès des artistes et compagnies (intermittents ou cessions)
- Auprès des prestataires
- Auprès des intermittents techniciens
- Report de certains concerts à l'automne au MEM.

- Annulation des spectacles organisés au théâtre de l'Aire Libre, mais maintien de la plupart des résidences prévues pour 2020.

- Annulation des concerts et manifestations prévues au MEM à partir du 13 mars 2020 – Deux concerts ont pu être organisés en octobre avant les nouvelles mesures qui ont empêché les lieux culturels d'accueillir du public.

- Organisation des TOQUES DE L'ETE (juillet et août) au MEM en remplacement de l'évènement qui se déroule normalement pendant MYTHOS
- Annulation des tournées des artistes et compagnies.

COMPTE RENDU FINANCIER

Compte tenu des conditions exceptionnelles imposées par la crise sanitaire en 2020, il est impossible de faire une comparaison avec l'année 2019.

Un total de charges de 2 447K€ et de produits de 2 513K€

Un résultat positif 2020 de 65K€ avant impôt

CONSTAT : Une année paradoxale...

- Des subventions maintenues pour Mythos et le théâtre
- 70 000€ de mécénat ont été maintenues malgré annulation du Festival.
- Des aides exceptionnelles de la part des institutions (Ville de Rennes – Rennes Métropole – DRAC)
- Mise en place du chômage partiel pour la majorité de l'équipe CPPC
- Exonérations de charges sociales

D'où la possibilité d'assumer :

- Le règlement des prestations Mythos contractualisées (prestataires – location MMirror)
- La prise en charge des contrats de cession signés pour les artistes et les compagnies. Quand les lieux d'accueil des spectacles assuraient le règlement de la cession, les artistes étaient payés, sinon chômage partiel assuré par le CPPC.
- Augmentation des apports en co-production pour des compagnies régionales.

6 – ACTIVITES ET COMPTE RENDU FINANCIER DE LA FILIALE « MANGER BON »

INFOS :

Le restaurant de l'Aire Libre a été fermé du 13 mars au 31 août

Réouverture le 1^{er} septembre avec une capacité d'accueil de moitié (25 à 30 couverts) d'où un CA fortement diminué.

Nouvelle fermeture le 31 octobre jusqu'au 20 janvier 2021.

Le personnel a été mis au chômage partiel du 14 mars au 10 juin et à compter du 1^{er} novembre 2020.

Ouverture de LA GUINGUETTE du 12 juin jusqu'au 2 octobre.

Le personnel affecté à l'Aire Libre a été réemployé pendant la période de juin et juillet à la Guinguette.

BAR MEM

Manger Bon a assuré l'exploitation des BARS du MEM lors des spectacles qui ont pu s'y dérouler (janvier/février/mars et octobre)

LES TOQUES DE L'ETE

La préparation (recherche et contact des chefs) et le suivi logistique a été assuré par MANGER BON ainsi que la gestion du BAR. (concession)

COMPTE RENDU FINANCIER MANGER BON (voir document en annexe)

Produits : 1 182K€ Charges : 1 143K€

Résultat de 38K€

A noter une augmentation du CA de La Guinguette de 3,5% ce qui a permis de faire face à la fermeture du restaurant de l'Aire Libre (déficit de 20K€ et de plus de 16K€ sur le fonctionnement de la structure).

Les exonérations de charges et les aides COVID ont également permis de réduire l'impact de la fermeture qui a été de plus de 9 mois.

Concernant l'année 2021, il est actuellement très difficile de se projeter dans l'avenir :

A quelle date les restaurants pourront-ils rouvrir ?

Quelles seront les mesures sanitaires imposées pour les lieux en extérieur ?

Pour le moment les restaurants sont fermés jusqu'au 7 janvier et il n'est pas sûr que cela ne soit pas prolongé.

Un budget prévisionnel ne peut être envisagé que lorsqu'une visibilité des activités pourra être réalisée.

7 – VALIDATION DU PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE 2021 ET DU BUDGET PRÉVISIONNEL AFFÉRENT. (voir document en annexe)

Remarque : Il est actuellement très difficile de savoir quel pourra être le projet culturel de l'année 2021 du fait de cette crise sanitaire qui n'est pas du tout résolue et qui va évidemment nécessiter des dispositifs spécifiques pour les lieux culturels dans les mois à venir. (ouverture – jauge – mise en place des mesures barrières ...)

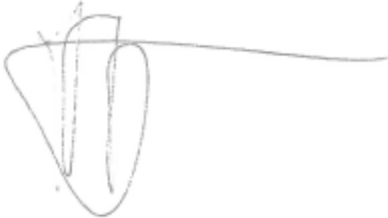
Le projet proposé aux membres du CA et le budget qui s'y rattache correspondent à une programmation des activités qui auraient été mises en place dans un contexte normal.

9 votes pour contre 2 Abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole la Présidente lève la séance à 22h.

La Présidente

Sandrine DEBRAY



Trésorière adjointe

Danielle LE GOFF

